

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 6 Février 2023

PRIME SÉGUR POUR LES SALARIÉS DES GEM : UNE PREMIÈRE VICTOIRE NÉCESSAIRE

Contact presse : contact@santementalefrance.fr - 01 82 83 00 35



Santé Mentale France se félicite de l'obtention de la prime Ségur destinée aux salariés des GEM, une des premières revendications portées par le CNIGEM, l'UNAFAM, Santé Mentale France, ADVOCACY, SUBSTRAT GEM et l'UNAFTC.

Initié par le CNIGEM et porté par l'ensemble des acteurs de la santé mentale, **5 mois ont suffi pour faire valoir la plus-value essentielle des Groupements d'Entraide Mutuelle (GEM)** afin de prétendre à la prime Ségur pour l'ensemble de leurs salariés. Plus de 3 000 personnes ont également signé [cette pétition](#).

Ceux-ci accompagnent en effet chaque jour et sur l'ensemble du territoire les personnes en situation de handicap psychique et/ou physique cérébro-lésées ou vivant avec des troubles du spectre de l'autisme. Au travers de Santé Mentale France **nous constatons chaque jour la force de ces collectifs** de terrain qui permettent, au-delà de missions sociales essentielles, de faire réseau de la manière la plus citoyenne possible.

Co-construction, adaptabilité, créativité et renforcement du pouvoir d'agir sont à l'agenda de l'ensemble des GEM avec qui nous travaillons régulièrement, au coeur d'événements tels que le [Psychodon](#), [Les Ateliers du Rétablissement Grand Est](#), Auvergne-Rhône-Alpes, et Bretagne à la rentrée 2023.

Maillons fondateurs du rétablissement, ils incarnent en outre une posture défendue de longue date par Santé Mentale France, celle d'une équité de traitement et d'une reconnaissance de la multiplicité des pratiques.

Afin qu'elles s'inscrivent dans un système rénové, où sanitaire, médico-social, social, proches, aidants et personnes concernées par les troubles psychiques fonctionnent avec fluidité et complémentarité, **Santé Mentale France appelle à continuer et amplifier le soutien aux GEM aux travers des revendications déjà listées dans cette même pétition**

- La présence d'au moins deux salariés à temps plein dans chaque GEM.
- L'octroi d'un vrai statut « spécifique » reconnaissant le travail dans les GEM
- Un financement pérenne destiné à la formation de l'ensemble des acteurs des GEM, dans chaque ARS.